4-5 DÉCEMBRE 2025 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BRUXELLES, BELGIQUE - BOD/2025-12-DOC 03 – POUR DÉCISION

PLAN STRATÉGIQUE GPE 2030

Remarque : Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Objectif

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner et à statuer sur le plan stratégique GPE 2030, qui sera finalisé par la directrice générale, sous la direction du président et de la vice-présidente.

Décision recommandée

BOD/2025/12-XX—Plan stratégique GPE 2030 : Le Conseil d'administration :

1. Demande à la directrice générale de finaliser le plan stratégique GPE 2030 sous la direction de la vice-présidente et du président du Conseil d'administration du GPE, en vue de sa publication début 2026.

Contexte et vue d'ensemble

1. En juin 2024, le Conseil d'administration a endossé une version actualisée de la stratégie du GPE, afin de prendre en compte l'évolution de la conjoncture extérieure (BOD/2024/06-06). En décembre 2024, le Conseil a approuvé une version améliorée du périmètre d'action du GPE 2030 (BOD/2024/12-03). Par la suite, en juin 2025, le Conseil a approuvé les objectifs actualisés du GPE 2030 (BOD/2025/06-09), ainsi qu'une approche élargie visant à renforcer la participation des enseignants, des élèves, des enfants et des jeunes, en utilisant les mécanismes existants.

2. Le GPE 2030 s'appuie sur les enseignements tirés du GPE 2025, les contributions issues des consultations et les évaluations. Il décrit également la façon dont le GPE évolue pour pouvoir s'adapter à la conjoncture mondiale en constante mutation, notamment la baisse fulgurante de l'aide traditionnelle. Parmi les principaux changements apportés à la nouvelle stratégie figurent :

 - le renforcement du lien entre la transformation du système et le financement durable ;
 - une approche plus rigoureuse en matière de résultats et de responsabilité ;
 - un partenariat élargi et renforcé ;

- une meilleure appropriation par les pays et une plus grande cohérence au niveau national ;
- une approche d'intersectionnalité en matière d'égalité des genres et d'inclusion ; et
- une augmentation des financements catalytiques et innovants.

3. En juin 2025, le Conseil a décidé que la stratégie devait s'accompagner d'une approche plus rigoureuse en matière de suivi des résultats, avec un cadre de résultats simplifié ainsi que des rôles et des responsabilités clairement définis pour l'ensemble du partenariat. Le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) a été invité à examiner le cadre de résultats en vue de prendre une décision début octobre 2025.

4. Des consultations sur le cadre de résultats ont eu lieu en juillet et août, et une version améliorée du cadre de résultats a été approuvée par le PILC le 8 octobre (PILC/NO/2025/10-01). Le cadre de résultats complet peut être consulté ici.

Prochaines étapes

5. Sous réserve de l'approbation du Conseil, le plan stratégique GPE 2030 sera finalisé en vue de sa publication début 2026.

Annexe A : Plan stratégique GPE 2030